

Pétition

Renforcer les secrétariats des établissements scolaires primaires

Considérant :

- Le manque de moyens des secrétariats des établissements scolaires primaires liés aux effets néfastes des politiques d'austérité réduisant le personnel dans le « back office » (les postes administratifs pourtant essentiels à faire fonctionner les services publics).
- L'absence de postes supplémentaires pour les secrétariats des écoles alors que les effectifs scolaires sont en constante hausse.
- Les charges de travail toujours plus volumineuses confiées aux secrétariats.
- La démarche entamée par les secrétaires des directions des établissements scolaires de valoriser leur fonction, en faisant admettre que la fonction est proche d'une secrétaire de direction, en plus d'être multitâche : au service des enseignant-e-s, des parents, des directions, des élèves, des partenaires de l'administration (services RH, SeREP, DSOP, SSE, SFA, autres établissements scolaires, OMP, services de l'OEJ, services sociaux,...), des partenaires externes (communes, restaurants scolaires, maison de quartier, Hospice général, CCSI, service d'interprétariat de la Croix-Rouge, police, pédibus, sécurité civile, TPG, etc.).
- Que les tâches des secrétaires de direction d'écoles se multiplient et que, malgré des promesses de reconsidérer la charge de travail, d'autres tâches s'ajoutent toujours sans concertation.
- Que l'employeur est responsable de la santé au travail de son personnel et qu'une partie de l'effectif en secrétariat vit une situation de stress toujours plus forte.

Les personnes soussignées, leurs collègues et leurs réseaux professionnels exigent :

- Que le DIP et le Conseil d'Etat inscrivent dans les projets de budget des moyens pour renforcer la dotation des secrétariats.
- Que des moyens de renforts (auxiliaires, etc.) soient systématiquement proposés aux établissements dont les secrétariats sont en difficultés.
- Que tout ajout de tâches aux secrétaires fasse l'objet d'une consultation.
- La révision sans délai de la fonction et son ajustement salarial.

Nom et prénom	Fonction	Signature

Pétition initiée par le SIT et la délégation syndicale des secrétaires, et adressée au Conseil d'Etat de Genève.

Cette pétition, munie des signatures originales, est à retourner (même partiellement remplie) au plus vite mais **au plus tard le 15 octobre 2022**, à l'adresse suivante : Syndicat Interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT) - CP 3135 - 1211 Genève 3.